

Réf : ASE/2011/937/CR/VB  
Affaire suivie par : Claudie REIXACH  
Tél : 01.43.83.81.70

A l'ensemble du personnel du service de  
l'Aide Sociale à l'Enfance

Bobigny le, 31 AOUT 2011

Objet : Accueil des Mineurs Isolés Etrangers (MIE)

Le nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge au titre de la protection de l'Enfance par le Département n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années.

864 jeunes sont accompagnés à ce jour soit 21 % des jeunes accueillis par le service.

L'absence de solidarité nationale à hauteur de l'ampleur du phénomène, la saturation du dispositif départemental et l'importance des moyens humains et financiers mobilisés ont conduit le Président du Conseil Général à décider de suspendre l'accueil des MIE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice et des Libertés a été interpellé par lettre du 22 juillet 2011 et informé par le Président du Conseil Général qu'à défaut de mise en œuvre d'un dispositif régional ou de la mise à disposition du Département de moyens financiers équivalents, le Département ne serait plus en mesure de réaliser de nouveaux accueils.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée par le gouvernement à ce courrier.

Cette décision s'accompagne des conséquences suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

- o Le pôle évaluation de la Croix Rouge suspendra son activité et viendra renforcer la plate-forme mineurs isolés dans ses moyens d'évaluation et d'orientation des jeunes déjà accueillis.
- o L'ensemble des établissements et des partenaires seront informés de la décision du Président du Conseil Général.

- o Concrètement, si des jeunes se présentent dans les services départementaux, ils seront à réorienter vers le service éducatif auprès du tribunal de grande instance (173 avenue Paul Vaillant Couturier à BOBIGNY) chargé de coordonner le dispositif des mineurs isolés étrangers.
- o Chaque Ordonnance de Placement Provisoire, sera renvoyée au Parquet ou au Tribunal pour enfants accompagnée d'un courrier, signé par la Direction Générale rappelant la décision de ne plus admettre de nouveaux MIE.

Par ailleurs, le Département a engagé un contentieux contre l'Etat concernant les MIE et sollicite avec l'appui de la Protection Judiciaire de la Jeunesse le Fonds Européen pour les réfugiés.



Etienne Champion  
Directeur général adjoint